

**Objet : Ouverture au recrutement contractuel d'un emploi de technicien bureau d'études au pôle Loire, Sèvre et Vignoble**

Réf. : 4.2.5

## Décision

La Présidente,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2020-32 du 17 juillet 2020 (point 15.1.1) portant délégation du Conseil à la Présidente, afin d'ouvrir les vacances d'emploi au recrutement contractuel et définir les conditions de rémunération,

Vu l'arrêté n°2024-54 du 14 octobre 2024 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu le Code général de la Fonction Publique, notamment son article 332-8 sur l'ouverture au recrutement contractuel d'emplois vacants,

Considérant qu'au pôle Loire, Sèvre et Vignoble, un emploi de technicien bureau d'études va se trouver vacant, et que compte tenu des fonctions et des besoins à satisfaire, il est nécessaire d'ouvrir cet emploi au recrutement contractuel. En qualité de technicien bureau d'études les missions et responsabilités du cocontractant sont les suivantes :

- Expertise technique sur les projets du bureau d'études. Travail en trinôme avec un dessinateur et un maître d'œuvre du projet selon nécessités techniques pour apporter son expertise.
- Participation avec le responsable d'unités à l'établissement et suivi du planning du bureau d'études et répartition équitable du travail
- Élaboration des documents en phase programme en collaboration avec les maîtres d'œuvre (mission AMO)
- Réalisation et /ou Contrôle de l'élaboration des documents graphiques aux stades AVP et PRO en collaboration avec les maîtres d'œuvre
- Chiffrages sommaires d'avant-projets d'espace public, ainsi que réalisation de notes techniques explicatives, participation à l'élaboration des DCE.
- Expertise en dimensionnement géométrique des voiries
- Suivi d'études de Déplacements (programme, comptages, analyse des résultats, participation aux réunions, synthèses)
- Garant du bon respect des textes réglementaires et des guides d'aménagement communautaires (veille), participation à des rencontres techniques notamment dans les autres pôles, écriture de procédures
- Réalisation de documents de communication (photographie, présentations...)
- Gestion des logiciels, bibliothèque de plans

**Décide,**

Article 1 : L'emploi de technicien bureau d'études au pôle Loire, Sèvre et Vignoble est ouvert au recrutement contractuel,

Article 2 : La rémunération définie en fonction de l'expérience professionnelle des candidats s'intégrera dans la grille indiciaire des techniciens principaux de 2ème classe, à savoir au minimum IM376 et au maximum IM539, à laquelle s'ajoutera, le cas échéant, le régime indemnitaire afférent à cet emploi,

Article 3 : Dit que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2024,

Article 4 : De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole et le Comptable public, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le **19 NOV. 2024**

Pour la Présidente  
La vice-présidente déléguée

Aïcha BASSAL

En ligne le :

**21 NOV. 2024**